



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pauvreté

Question écrite n° 62832

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur la déclaration du collectif Alerte et des partenaires sociaux, à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère. Il constate que les plus pauvres et leurs familles sont les premiers et les plus durement frappés par la crise. Est réaffirmé l'attachement au principe d'égalité à l'accès et à l'effectivité des droits de tous pour tous. C'est pourquoi il considère que des dispositions particulières doivent être mises en oeuvre en direction des plus pauvres. Il souhaite que les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi intègrent les dimensions sociales et professionnelles et soient adaptés aux situations spécifiques de chaque personne éloignée du « marché du travail », que l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie pour chaque travailleur soit prioritaire pour les personnes privées d'emploi, les moins qualifiées, que le RSA ne participe pas à la stigmatisation des bénéficiaires avec ou sans emploi, que les pactes territoriaux d'insertion issus de la loi généralisant le RSA se mettent en place sur les territoires. Dès lors, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement envisage pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62832

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10374

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)